



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

crédit

Question écrite n° 65145

Texte de la question

M. Georges Colombier attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'attitude abusive de certains organismes de crédit à la consommation spécialisés. Ces derniers continuent d'accorder, malgré tout l'arsenal législatif visant à protéger le consommateur, des crédits à des taux d'intérêt particulièrement élevés, à des ménages non solvables, les conduisant ainsi à la spirale des procédures de recouvrement et de surendettement. Il lui demande s'il lui paraît possible de responsabiliser davantage les établissements prêteurs, lorsqu'ils octroient un crédit à un consommateur dont la situation économique est gravement compromise.

Données clés

Auteur : [M. Georges Colombier](#)

Circonscription : Isère (7^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65145

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 août 2001, page 4457